AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C2030
FR0004035061-FS1210

20 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GUY DEGRENNE SA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 20 décembre 2018, la société par actions simplifiée Comir[1] (1 rue de la Faisanderie, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société GUY DEGRENNE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GUY DEGRENNE hors marché[2].

[1] Société détenue à 100% par la société anonyme La Senlisienne de Portefeuille, dont M. Christian Haas est directeur général.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé par la société GUY DEGRENNE le 17 décembre 2018.